



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Québec J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

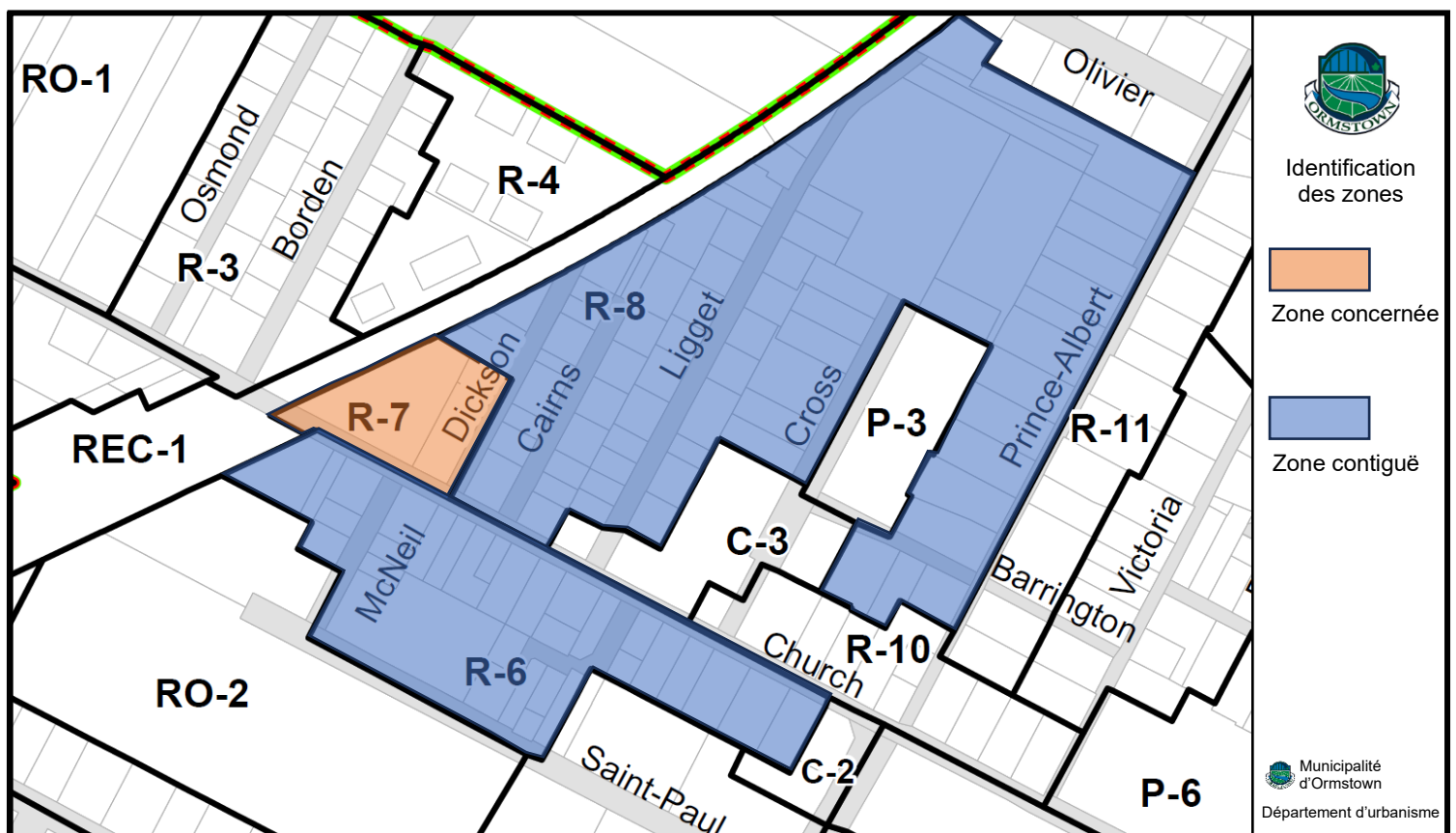
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À PROPOS DE LA DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI 2026-041

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil a adopté un premier projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 114-2021 et son remplacement le 169-2025, et tiendra à ce sujet, une assemblée de consultation publique, aura lieu, **jeudi le 2 juillet 2026 à 18h00** à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale à Ormstown.

Toute personne intéressée par le « Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2026-041 », peut en prendre connaissance en le consultant sur le site internet de la Municipalité au : www.ormstown.ca.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) vise à autoriser un projet domiciliaire, dont la construction de 4 unités d'habitation multifamiliales de 3 étages, comprenant chacun 6 logements, soit un total de 24 logements. Le projet visé par la demande se situe sur le lot vacant numéro 6 455 729 identifié au cadastre du Québec, adjacent du restaurant Le Toit Vert au 52 rue Church et situé dans la zone R-7.



Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone R-7, illustrée ci-dessous :

DONNÉ à Ormstown, ce 22^e juin 2026

Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Daniel Leduc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 22 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e juin 2026.

Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier